

licieux dans les *Rayons* et les *Ombres* et dans *Ruy-Blas*. — Tirades en prose contre la Révolution de 1848, les journées de juin et la République rouge.

Nouvelle phase. — Les *Châtiments*. — Strophes, stances, couplets et poèmes contre les deux empires et les trois empereurs — *Napoléon-le-petit*. — Garibaldi l'insulaire. — Prosopopée en l'honneur de la Commune et en faveur des Communeux.

Pour le moment, le grand poète en est à des compromis avec les clubs de Belleville. D'où le distique suivant d'un des habitués de Bignon :

Victor Hugo signant mandat contractuel
Ça rappelle Sautou chantant le Rituel.

M. ERNEST PICARD, PEINT PAR
PARIS-JOURNAL.

C'est encore un de ces champignons vénéreux écloso dans les caves les plus humides de la démocratie, venus à terme le 4 septembre, et qu'il est très difficile de déraciner.

On connaît ce corps grotesque, trapu, ramassé sur lui-même et ventripotent, qui fait le milieu entre un abeille opiniâtre et un tigre nocturne. Tout le monde a vu cette tête ronde, en forme de boule de cochonnet, aux cheveux bouclés, comme ceux d'un caribin, aux joues grasses et soufflées comme celles d'un ange malsain ; à l'œil encore vif et qui ne cesse de regarder en face, à la bouche mobile, grimacière, ironique, souvent fine, mais meublée de dents insuffisantes.

On a rencontré ces deux grosses jambes courtes, trottant péniblement et roulant sur la espèce de machine qu'on appelle M. Picard.

Il y a bien quelque changement dans toute cette physiologie. L'embouppement florissant est devenu une bouffissure tombante. — La raie est encore abondante, mais plus hui-lose et moins ferme ; il y a du coton dans la jupe, la voix est moins assurée ; la bouche est moins folâtre.

M. Picard a l'air moins heuqueur. Les yeux sont dessillés et l'opinion a fait justice de ce diplomate pansu. On l'a envoyé à Bruxelles, et il en est revenu fort dégoûté. Tant mieux ! Les étrangers ont encore quelque respect et quelque estime pour nous. Ils nous croient capables de leur envoyer pour représenter la France quelque chose de mieux que M. Picard, et, en nous le renvoyant, ils ont l'air de nous apprendre ce que nous aurions dû faire nous-mêmes depuis longtemps.

M. Picard sait, du reste, comment il est jugé ; mais il s'en préoccupe peu. Il se console par quelques quolibets, la grande préoccupation de M. Picard étant de rire et de faire rire. Il est extrêmement gai. A la tribune, il fait des mots, il s'égratigne lui-même ; il fait de l'esprit. Paillasse reçoit des coups de pieds au derrière pour amuser le public. M. Picard s'en donne lui-même. Il est plus fort que Paillasse.

Cet monomanie de publicité fumambulesque a empêché jusqu'à M. Picard, d'ailleurs riche, de se retirer et de se faire oublier. Il a raison, il connaît son siècle. Nous aurons à Paris : le *Roi Carotte* ; nous aurons à Bruxelles : l'ambassadeur Carotte !

MATHURIN.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 16 janvier 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

A deux heures un quart la séance est ouverte.

Un membre du 4^e bureau rend compte à l'Assemblée de l'examen auquel s'est livré son bureau, à propos des dernières élections de la Seine. M. Vautrain a obtenu 122,395 suffrages ; M. Victor Hugo, 95,900. Il y a eu 111 bulletins nuls ou blancs. Pas de protestations.

M. Vautrain est admis.

Un membre du 2^e bureau rend compte des élections des Basses-Pyrénées. Le bureau propose l'admission de l'élu, M. Chesneong. L'admission est prononcée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale sur les impôts nouveaux.

M. le président de la République est au banc des ministres.

M. Laurent combat l'impôt sur les ma-

tières premières et propose une taxe supplémentaire sur les contributions existantes. La grande question, dit l'orateur, est de ne pas tuer l'exportation ; car c'est par l'exportation que nous ferons affluer en France les capitaux étrangers. Prenons garde que l'industrie allemande, qui est en grand progrès, ne nous chasse de tous les marchés d'Europe et d'Amérique.

L'orateur lit une série de télégrammes de Marseille, de Lyon, etc., etc., qui montrent les chambres de commerce comme complètement opposées au projet du gouvernement.

M. Montgolfier. — La discussion d'hier, je retiens ceci : que l'Angleterre, tout en reconnaissant la légitimité du droit compensateur, s'est réservé l'examen des tarifs, et que, selon ces tarifs, elle reprendra ou non les négociations.

Mais je ne veux pas insister sur ce point. L'orateur soutient que la perception de l'impôt sera très difficile, et il affirme que déjà des négociants ont reçu des propositions de gens qui leur offraient d'introduire de tout temps la soie à 2 fr. le kilogramme.

Il n'admet pas que pour la laine, l'impôt soit, comme on l'a dit, une prime donnée à l'agriculture, car ce sera le consommateur qui payera l'impôt. De plus, si cet impôt fait chômer l'industrie, l'agriculture sera privée de ses consommateurs ouvriers.

Toute l'industrie française proteste contre l'impôt des matières premières, et depuis que le tarif est connu, c'est un cri général.

M. Thiers. — Le cri des intéressés.

M. Montgolfier. — Sans doute, monsieur le président ; mais si les intéressés ne criaient pas, qui les défendrait ?

M. Malarre réclame plusieurs fois avec véhémence le silence. (Rires.)

M. Montgolfier. — Avec la surélévation des prix de la soie, il arrivera que non seulement vous ne pourrez pas vendre à l'étranger, mais que l'étranger viendra vendre chez vous. (Très bien.)

L'orateur conclut au rejet du système du gouvernement, qui aurait pour résultat de nous chasser du marché européen. Il lit une dépêche disant que les Anglais, pour échapper à l'impôt, promettent de donner leurs commandes aux Allemands. Ceux-ci multiplient en ce moment les métiers de tissage. L'orateur lit encore une dépêche disant que des protestations se signent à Marseille ; une dépêche de Lyon disant qu'il y avait tout à craindre, même l'émigration complète du commerce lyonnais. (Vive sensation.) C'est, dit-il enfin, l'impôt le plus nuisible de tous. (Applaudissements à gauche.)

M. Jaubert. — Il est incontestable que l'augmentation de 15 francs sur les lins et les chanvres étrangers produira la même hausse sur les produits similaires français. La France produit 100,000,000 de kilogrammes de chanvre ; elle en prend 30 millions à l'étranger. Sur ceux-ci l'Etat percevra 3,300,000 fr. à l'entrée ; en même temps les chanvres de l'intérieur, montant d'une somme égale, seront augmentés de 15 millions. C'est donc une charge de 20,500,000 fr. qui sera imposée à l'industrie, tandis que l'Etat ne recevra que 3,300,000. (Très bien.)

L'industrie sera contrainte alors d'augmenter son capital, et ce que je dis pour le chanvre, je le dirai pour la laine, pour toutes les industries. Elles seront obligées d'augmenter leur capital de roulement de 300 ou 400 millions.

M. Poncey-Quertier, ironiquement. D'un milliard ! Voix : N'interrompez pas !

M. Jaubert. — Non, M. le ministre, de 400 millions.

Et puisque l'Etat emprunte à 6 0/0, les industriels ne pourront obtenir mieux de 7 0/0. C'est aller au-devant d'une crise financière et commerciale. (Très bien ! à gauche.)

D'autre part, si vous augmentez les prix, vous diminuez la masse de la consommation, et ainsi les producteurs surchargés se trouveront encore devant une consommation diminuée. Très bien !

M. le président de la République a repoussé l'impôt sur les revenus comme arbitraire. Connaissez-vous d'impôt plus arbitraire que celui qui consiste à dire à un industriel : Vous faites 500 millions d'affaires, mais vous ne payerez 500,000 francs d'impôts, parce que vous employez des fils plus gros que tel autre industriel qui fait aussi 5 millions d'affaires, mais qui ne payera que 150,000 francs ? Plus le tissu sera fin, moins il payera, c'est l'impôt inverse de la valeur. (Très bien ! à gauche.) M. le président vous a parlé de la légèreté de l'impôt sur une chemise, sur une robe, mais il ne s'agit pas de la décomposer de la sorte ; il y a dans un

ménage plus d'une chemise, plus d'une robe. (Très bien !)

Avec ce système de division, je pourrais vous prouver que 100 millions d'impôt foncier passeraient inaperçus. (Bruit divers.)

Mettez, par exemple, 650 francs sur une ferme, et calculez-les sur les têtes de bétail ou les sacs de blés, vous arriverez en apparence à presque rien.

Soit encore 100 millions d'impôt à répartir entre 33 millions d'individus, vous arriverez à 3 francs par an, un centime par jour. (Rires, applaudissements à gauche.)

Messieurs, je sais que je suis dans le tort, mais j'ai voulu vous montrer à quoi l'on peut arriver en raisonnant par l'infiniment petit. (Très bien ! à gauche.)

Sous le rapport des machines, nous sommes inférieurs à l'Angleterre, la main-d'œuvre est aussi plus chère en France. Et cependant notre industrie fait concurrence à l'Angleterre sur le marché du monde. C'est que la nature nous a favorisés, ne la dérangez pas par des lois arbitraires. (Applaudissements à gauche.)

Avec le système du drawback, vous avez des inconvénients dont on n'a pas encore parlé. Les marchandises seront débarrassées par toutes les intermédiaires ; pour les remballer, on n'aura plus ces machines hydrauliques que nous trouvons dans nos usines. Voyez quels différends entre l'acheteur et l'exportateur sérieux. Le régime du drawback est leur ruine. (Très bien !)

Avez-vous songé aussi aux recettes que vous attendez de cet impôt ? La prime de 15 francs donnée à tort à l'agriculture l'encouragera à multiplier les cultures de chanvre ; mais alors l'importation diminuera, et au lieu de 5,500,000 fr. je ne sais trop ce que vous toucherez, surtout avec la diminution des consommateurs effrayés de l'élévation des prix.

Dans le Nord, l'on emploie les étoupes belges qui se payent 30 francs ; en les augmentant de 15 francs, c'est une augmentation de 30 francs pour 100. Mais vous allez détruire dans le Nord les tissages d'étoupes.

Des industries se trouvent déjà placées devant la concurrence du jute, qui leur occasionne des déboires de toute nature, à cause de son prix minime. Eh bien ! M. le ministre vous propose de mettre 6 francs sur les jutes et 15 francs sur les étoupes. Ainsi, l'industrie du jute aura une prime de 0,09 par mètre contre l'industrie d'étoupe. C'est la confusion, c'est le désordre. Dans l'industrie, comme dans la politique, quand on substitue l'arbitraire à la liberté, vous introduisez le désordre. (Applaudissements à gauche.)

Il est évident qu'il faut rendre une sage protection à ceux qui en ont besoin, mais enfin tout n'a pas été mauvais dans le traité de commerce. Le dégrèvement des matières premières a amené l'abaissement des prix, et des marchés qui nous étaient fermés se sont ouverts. Eh bien, que nous proposons-t-on ? M. le président ne sait même pas ce à quoi consentira l'Angleterre. Nous lâchons la proie pour l'ombre, nous perdons le dégrèvement des matières premières, qui doit bien être excellent, puisque tout le monde le dit. (Très bien.)

Messieurs, ce n'est pas tout de combattre un impôt, il faut indiquer ceux qui peuvent le remplacer. J'ai proposé à la commission du budget l'impôt de 20 c. par 100 francs sur les effets de commerce et les quittances. Pour les effets de commerce cela a été adopté, et au lieu de 12,500,000 fr. qu'ils donnaient, ils vous en donnent 25,000,000.

Pourquoi les quittances ne supporteraient-elles pas cette charge ? Tous les commerçants vous diront que leurs opérations n'en seraient pas entravées. L'objection de M. le président est qu'il faudrait des mesures inquisitoriales pour examiner, parapher les livres de commerce. Mais non, vous n'avez qu'à inscrire dans votre loi que toute quittance non timbrée donnera lieu à une forte amende (Très bien) de 500 francs, par exemple, payables et par celui qui a donné et par celui qui a reçu ces quittances.

Quel chiffre cet impôt portera-t-il ? Il est certain que l'on fait par quittances plus d'affaires que par effets de commerce ; si ceux-ci donnent déjà 25 millions, les autres donneront plus.

Maintenant, messieurs, j'ai signé un amendement demandant un droit de 5 décimes sur les patentes et les contributions personnelles et mobilières. Je crois qu'en soumettant cette idée à la nouvelle commission du budget, nous aurons trouvé le moyen d'at-

teindre les revenus sans arbitraire. (Très bien !)

Enfin, s'il le fallait, je crois que l'industrie supporterait plus aisément 3 0/0 sans drawback que 20 0/0 avec drawback. Et puisqu'il faut négocier de toute façon, je suis sûr qu'on fera admettre plus aisément 3 0/0 aux puissances étrangères.

Pour ma part, je déclare que j'accepterais cet impôt de 3 0/0. Mais évitons de jeter le désordre dans les différentes branches de notre industrie. (Longs applaudissements à gauche et sur un grand nombre de bancs à droite.)

M. Baragnon. — J'apporte plutôt une observation qu'un discours, car je ne suis pas un homme spécial, j'ai cherché à me faire une opinion, et peu à peu mon esprit a incliné vers le projet du gouvernement. (Très bien sur quelques bancs.) J'y ai été déterminé par des considérations générales ; il sera temps d'examiner les tarifs à la discussion des articles.

Voix. — Il sera trop tard.

M. Baragnon. — Mais non, nous aurons posé un principe, et chercherons ensuite à l'appliquer justement.

Permettez à un homme qui a cherché loyalement à se faire une opinion de vous en donner les raisons.

La première, c'est que l'impôt se répartit comme une poussière infinitésimale (Bruit), et la seconde qu'il se répartit selon la fortune. (Bruit.)

C'est un impôt qui frappe une matière dont le riche use plus que le pauvre ; les vêtements, les tentures, les étoffes sont plus considérables dans la demeure du riche que dans celle du pauvre. (Rumeurs.)

Je sais bien qu'on va m'objecter le coton. On me dira qu'il en entre davantage dans la robe de chambre que dans la robe d'organdi. Oui, mais cette robe de coton qui porte la femme du peuple a duré plusieurs années. (Bruit divers.)

En définitive, ce sera une protection à l'agriculture, et vous augmenterez cette force nationale.

En matière d'impôt, il faut se méfier des nouveautés. Eh bien ! l'impôt qu'on vous propose est connu, essayé, a fonctionné.

Il y a encore la question diplomatique. Si vous établissez le droit de 20 0/0 avec drawback, le drawback vous donne le droit d'établir le droit compensateur.

Je ne connais pas l'état des négociations, mais le gouvernement est honnête, et lorsqu'il nous apporte des affirmations, je le crois, car il en est responsable.

Enfin, ce que nous allons voter, ce ne sont pas les tarifs, mais le principe du droit de 20 0/0 avec drawback assurant à l'industrie ses conditions de concurrence. (Bruit à gauche.)

Il reste la consommation intérieure. Je ne comprends pas que l'industrie soit affligée, car elle fera payer au consommateur l'impôt dont elle est frappée. (Bruit.) Je sais bien qu'on va me dire que la consommation diminuera. Mais, messieurs, de quel que manière que vous percevrez cet impôt sur les matières premières ou sur le produit fabriqué, ce sera toujours la même chose. (Bruit de voix très nombreux.)

C'est pour toutes ces raisons qu'à moins d'être éclairé par de nouvelles discussions, je suis à cette heure disposé à voter l'impôt sur les matières premières.

M. Scheurer-Kestner. — Je crois, moi, qu'il faut discuter les tarifs, car ils sont intimement liés à la question des drawbacks. Si nous prouvons qu'il est impossible d'établir des tarifs, nous aurons condamné les drawbacks. (Bruit et conversations.)

M. le président réclame le silence.

M. Scheurer-Kestner. — La capitale qui sert à l'industrie est le capital le plus frappé en France.

J'examine les tarifs, et je prends les tissus imprimés. Il est impossible d'établir des tarifs fixes. Que fait M. le ministre ? Il fait rendre en plus du droit du coton 14 0/0 pour l'impression. Or, messieurs, il y a des cotons imprimés avec peu de matière, d'autres avec beaucoup ; dans le premier cas c'est le Trésor qui sera en perte, et dans le second ce sera l'industriel. (Très bien !)

Le même raisonnement s'applique aux tissus de coton apprêtés et blanchis.

Si je prends les tissus mélangés de laine et de coton, je trouve les mêmes anomalies. (Bruit et conversations.)

L'orateur démontre ainsi pour les différents tarifs qu'il est impossible de rendre par le drawback tout ce qui a été perçu à l'entrée, et, par conséquent, l'on tue l'exporta-

tion. Mais, messieurs, le commerce ne refuse pas sa part des charges. Permettez-moi de relever une erreur de M. le président de la République. Il est vrai qu'il n'y a pas 18 milliards d'effets de commerce ; mais comme ces effets passent par plusieurs mains, le produit de l'impôt proposé par M. Desseilligny serait celui qu'il a évalué, et je me rallie à lui.

M. le président a encore dit que l'impôt sur le revenu était le socialisme. (Bruit à droite) ; mais cet impôt existe dans d'autres pays sans qu'ils aient été troublés. Eux aussi, cependant, ils sont agités par la question sociale qui s'impose à tous. Ce n'est pas en fermant les yeux qu'on se dérobe au danger. (Bruit à droite.)

J'espère que vous adopterez la proposition de M. Desseilligny ; j'espère que si vous n'adoptez pas l'impôt sur le revenu, vous l'adopterez l'année prochaine ; et si ce n'est pas vous, ce sera l'Assemblée qui vous succédera. (Applaudissements à gauche.)

Vote. — La clôture !

M. Durussaussoy demande que la clôture ne soit pas prononcée, car il y a encore beaucoup d'industries qui doivent faire entendre leurs griefs.

Pour lui, le projet actuel conduit à la dénonciation et la dénonciation est la mort de notre industrie.

La séance est levée à six heures.

Paris-Journal, s'adressant aux journaux qui n'ont pas encore versé leur cautionnement, prétend savoir que le gouvernement ne leur accordera aucun délai après le 31 janvier. — Il ajoute gracieusement que les pompes funèbres peuvent, en conséquence, préparer plusieurs convois pour le 1^{er} février.

Le gouvernement républicain, qui avait d'abord supprimé le cautionnement, a cru devoir le rétablir précipitamment.

Il est vrai que c'est la moindre chose, puisque certains journaux n'ont pas prétendu se conformer à la loi et qu'ils ont été autorisés à paraître quand même.

De quel droit et par quel ordre ? — C'est un mystère.

A propos de cautionnement, est-il vrai qu'on n'a pas payé cette année les intérêts dus aux propriétaires de journaux ?

Serait-ce pour ne pas déplaire aux journaux bien pensants qui, n'ayant rien versé, n'ont rien à toucher.

Est-il vrai qu'on soit à la veille de poursuivre les journaux qui ont injurié les membres de la commission des grâces ?

Ce ne serait que justice.

Mais que fera-t-on, dans ce cas, du citoyen Ordinaire, qui s'est fait une gloire d'insulter lâchement des députés qui ont le malheur d'être ses collègues ?

Celui-là, il est à couvert. D'ailleurs, pas un membre de la Chambre n'a demandé qu'on poursuivit cet homme. On s'est contenté de le mépriser.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le conseil municipal de Roubaix se réunira samedi 20 courant, à 8 heures du soir, pour délibérer sur les objets suivants :

- 1^o Déterminer les ressources à affecter en 1872 à l'achèvement des chemins vicinaux
- 2^o Diverses dépenses de 1871 pour la garde nationale.
- 3^o Diverses dépenses de 1871 pour les pompiers.
- 4^o Diverses dépenses de 1870 pour le cimetière.
- 5^o Fourniture des cabans aux agents de police et de l'octroi.
- 6^o Intérêts réclamés pour achat de terrain.
- 7^o Rapport de commission.
- 8^o Nomination d'une commission de révision pour la liste électorale.
- 9^o Communications diverses.

L'administration municipale fait publier l'avis suivant :

Le maire de Roubaix, Va l'arrêté de M. le préfet, en date du 8 janvier 1872, prescrivant une enquête parcellaire à fin d'expropriation des immeubles qu'il est nécessaire d'acquiescer pour la rectification et l'élargissement du Boulevard de Ceinture, partie comprise entre la Place Naudet et le Chemin de la Vigne,

DONNE AVIS :
Que le plan et l'état parcellaire dressés par M. Moreau, à l'effet de l'enquête ci-dessus, resteront déposés pendant huit jours, à la